

CHARTRE ETHIQUE ET DEONTOLOGIQUE - ESPACE KAIROS

Les membres d'Espace Kairos et les professionnels sous-traitants intervenant pour Espace Kairos souscrivent à cette charte permettant de définir un cadre éthique et déontologique auquel pourront se référer les bénéficiaires de nos services et toutes les instances ou institutions partenaires afin de s'assurer de la qualité de nos offres.

Cette charte s'appuie initialement sur les principes humains de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ; elle détermine la philosophie au sein de laquelle est née Espace Kairos et définit la structure dans laquelle toutes les interventions et les collaborations s'inscrivent.

Nos engagements au travers de la Charte Ethique de l'Espace Kairos :

A – Objet, sens et valeurs

A1 – Espace Kairos est un concept offrant des solutions adaptées sur mesure aux besoins des demandeurs à partir des compétences complémentaires d'une équipe pluridisciplinaire spécialisée en santé, bien-être et accompagnement aux changements, réunis dans un même lieu et travaillant en collaboration dans les prises en charge.

L'ensemble de nos actions est basé sur la potentialisation des ressources des systèmes humains, individuels et collectifs. Les solutions construites sont précédées d'une étape d'évaluation des besoins. Les bénéficiaires sont des entreprises et des particuliers.

Nos actions sont réalisées dans Espace Kairos et en externe.

A2 – Les valeurs portées par l'espace Kairos et que nous retrouvons tant dans nos postures que dans nos solutions, sont : acceptation, altérité, ambition, authenticité, autonomie, bienveillance, cadre, changement, cohérence, congruence, combativité, compréhension, créativité, différence, équilibre, indépendance, intégrité, liberté, ouverture d'esprit, positivité, professionnalisme, réalité, respect de soi, respect des autres, responsabilisation, sécurité, sens, sincérité, solidarité, tolérance.

A3 – Espace Kairos s’attache à défendre la liberté d’être de chaque être humain, dans ce qu’il est et dans les valeurs qui le constituent.

Il mise sur l’intelligence individuelle et collective comme moyen de changement des personnes et des organisations, tout en respectant les limites réelles de l’individu et de son environnement.

B – Compétence et diversité

B1 – Tout professionnel adoptant cette présente charte s’engage à avoir une formation professionnelle approfondie théorique et pratique, et n’accepte que les formations et actions d’accompagnement (coaching et thérapie) pour lesquelles il est compétent. Les professionnels s’engagent à produire leurs diplômes et certifications.

B2 – Nous nous engageons à mettre à jour nos savoirs et compétences au travers de supervision, intervision, formation et tout autre moyen de développement des compétences et d’espace de prise de recul, dans l’objectif de proposer des services d’accompagnement de qualité au public visé.

B3 – Tout professionnel s’engage à justifier d’un statut professionnel déclaré.

B4 – Espace Kairos se veut proposer des solutions de santé, bien-être et accompagnement aux changements issues de l’équipe pluridisciplinaire constituée de professionnels avec des approches et des obédiences différentes et complémentaires.

B5 – Que ce soit en coaching, en thérapie, en atelier ou en formation, nous prenons en compte la complexité du fonctionnement humain, dans sa réalité physique, psychique, émotionnelle, spirituelle et interactionnelle.

B6 – Que ce soit en coaching, en thérapie, en atelier ou en formation, nous nous soumettons à une obligation de moyens, et non de résultats.

C – Respect et Liberté

C1 – Nous, professionnels, nous respectons dans ce que nous sommes, notre personnalité, notre vécu, nos croyances, nos limites et nos possibilités. Ainsi, nous ne nous engageons dans des actions de formation, de coaching et de thérapie, que si ces

actions respectent notre intégrité et notre équilibre. Nous sommes libres de signaler toute situation mettant en péril notre intégrité, afin de maintenir la cohérence de notre pratique et de nos valeurs.

C2 – Les professionnels de Espace Kairos s’engagent à respecter les clients et usagers dans leur intégrité, leur histoire, leurs limites, leurs valeurs, leur spiritualité, leurs croyances et leurs possibilités.

C3 - Également, ils s’engagent à respecter les différences à l’intérieur de l’équipe.

C4 – Les professionnels de Espace Kairos s’engagent à respecter la liberté des usagers quant à leur droit d’interrompre les services contractés auprès de Espace Kairos.

C5 – Nos formations, nos coachings et nos thérapies se font dans le plus grand respect des croyances de chacun et aucun prosélytisme ne sera accepté tant par les professionnels que par les usagers.

C6 – Nos formations, coachings et thérapies respectent la législation en vigueur, particulièrement en matière de droit d’auteur, de duplication informatique et de propriété intellectuelle.

C7 – Espace Kairos peut utiliser son droit de refuser un contrat de coaching, une demande de thérapie ou une inscription à une de ses formations pour une raison propre à l’organisation ou pour incompatibilité avec sa charte éthique. Espace Kairos s’autorise à ne pas prolonger de partenariat avec un professionnel de l’équipe pour les mêmes raisons.

C8 - Également, les stagiaires, patients et clients s’engagent à respecter les professionnels de Espace Kairos dans leur intégrité, leur personnalité, leurs connaissances et leurs choix pédagogiques.

D – Confidentialité et Anonymat

D1 – Nous nous engageons à appliquer une totale confidentialité quant aux informations relatives aux patients, aux clients, aux apprenants et aux entreprises liées à l’action contractée avec Espace Kairos.

D2 – Nous nous engageons à ne pas transposer les informations relatives au public en dehors du cadre de la formation, du coaching ou de la thérapie.

D3 – Si toutefois, les situations de formation, de coaching ou de thérapie font l'objet d'une analyse de pratique ou de supervision ou de travail écrit, les professionnels s'engagent à rendre anonymes leurs discours et leurs écrits afin que l'intimité et l'intégrité des personnes soient entièrement protégées.

E – Cadre lié à la formation

E1 - Avant l'action de formation, Espace Kairos s'engage à fournir au professionnel sous-traitant : les caractéristiques de l'intervention, les informations sur le public ou sur l'entreprise, un dossier contenant la convention d'intervention, une déclaration sur l'honneur, les feuilles d'émargement, les feuilles d'évaluation de l'action et la présente charte. Le professionnel s'engage à participer à toute réunion de préparation, de coordination, à remettre le dossier précité signé et daté, et à faire savoir ses besoins en termes de matériel pédagogique.

E2 - Pendant l'action de formation, l'intervenant s'engage : à respecter le planning et le déroulement prévu ; à signaler tout dysfonctionnement ou toute difficulté dans le groupe ; à faire signer aux apprenants les feuilles d'émargement puis à les contresigner ; à recueillir les fiches d'appréciation remplies par les apprenants et à participer au rangement de la salle.

E3 – Après l'action de formation, le formateur intervenant remet sous 10 jours sa facture nécessaire au règlement de sa prestation. Kairos s'engage à régler cette facture au maximum 30 jours après la fin de l'action de formation.

F – Règles de vie commune : hygiène et de sécurité

F1 – Chaque intervenant doit respecter les notes de service et consignes de sécurité apposées sur les panneaux prévus à cet effet.

F2 – L'introduction et la consommation d'alcool sont interdites dans les locaux de Kairos.

F3 – En vertu du décret du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les locaux.

F4 – En cas de danger pour sa vie et sa sécurité, l'intervenant dispose du droit d'alerte et de la possibilité de se retirer.

F5 – L'intervenant n'a accès aux locaux que pour sa prestation et, en dehors des personnes nécessaires à la formation et des apprenants, il n'a pas la faculté d'introduire ou de faire introduire d'autres personnes.

F6 – Les consignes de fermeture, d'évacuation et de protection des locaux devront être respectées.

G – L'engagement des professionnels en adhérant à Espace Kairos

Les professionnels intégrant Espace Kairos s'engagent personnellement et financièrement afin que l'organisme soutienne leur développement professionnel.

H – Clause de non-concurrence

Les professionnels intégrant Espace Kairos s'engagent à une clause de non-concurrence avec les clients directs de l'organisme. Le détail de cette clause est explicité dans le contrat de partenariat, les conventions de prestations et le document de clauses contractuelles.

Fait en deux exemplaires

Date :

Signature :